# Procès-verbal de l'assemblée générale DDI

Du 02/05/2015 à Sornetan

**Membres présents :**

Axel Weber
Heidi-Weber Schwörer
Claudia Moser
Marianne Rentsch
Birgit Röschard
Saskia Holderegger
Christine Szakacs
Sandra Schneider
Sandra Berger
Jessica Rolfini
Debra Bernard
Doris Mensch
Christa Riedl-Dorn
Dagmar Milde
Petra Funk
Carmen Mayer
Regula Albisser-Strom
Jana Lorenz

1. **Accueil et début de la réunion**

   Élection de :
   Responsable de la séance : Claudia Moser, élue à l'unanimité.
   Secrétaire de séance : Carmen Mayer, élue à l'unanimité.
   Responsable des votes : Christine Szakacs, élue à l'unanimité.

2. **Détermination du quorum à l'assemblée générale**

   Le quorum est atteint
   Nombre de votants : 18 membres

3. **Rapport sur l'exercice écoulé**

**Utilité publique**

Acquise rétroactivement au 01.01.2015.
Le nouveau siège de l'Association sera désormais à Emmendingen.
Avantage de l´utilité publique : possibilité d'établir une attestation pour dons aux sponsors ; un forfait pourra éventuellement être consacré à la formation des juges
Le parrainage Animonda sera désormais géré par l'Association, de ce fait les membres pourront bénéficier des avantages offerts.

**OEC – Résultat**

| | |
|---|---|
| Recettes : | € 8,185.00 |
| Dépenses : | € 7,339.86 |
| Excédent : | € 845,14 |

Un grand merci à tous nos sponsors !

En 2016, l´OEC est prévu en Autriche

**Situation des membres à mai 2015**

Nombre total: 273
dont :

| | |
|---|---|
| Allemagne | 160 |
| Suisse | 64 |
| Italie | 21 |
| Autriche | 16 |

| | |
|---|---|
| France | 4 |
| Danemark | 2 |
| Hongrie | 2 |
| Pays-Bas | 1 |
| République tchèque | 1 |
| Slovénie | 1 |
| Angleterre | 1 |

**Situation des licences émises depuis le 16.06.2014**
Total : **213 licences**, dont 141 en 2015, (63 pour HTM et 78 pour freestyle)
98 licences aux membres,
115 pour les non-membres
3 nouveaux carnets de licence ont été émis pour remplacer les carnets complets
Les licences ont été accordées pour 123 femelles et 90 mâles.
Répartition des licences :
Belgique - 2
Danemark – 1
Allemagne – 113
France – 14
Italie – 20
Pays-Bas - 2
Autriche – 20
Suisse – 25
Slovénie – 5
République tchèque – 5
République Slovaque – 8

**Rapport annuel 2014 de la vice-présidente**

Développement Dogdance :
Les moments forts du Dogdance ont été l'OEC à Stuttgart, bien organisé, bien intégré dans l'exposition, avec des réalisations exceptionnelles des équipes de Freestyle et HTM. Il faut également noter la prestation exceptionnelle de la championne Sandra Roth et sa remarquable chorégraphie.

Développement du Dogdance en niveau « Fun » ainsi que des concours en classes 1 et 2
On remarque que le HTM se développe bien et entraîne une nette amélioration du Freestyle , ce qui est très encourageant. J'ai pu faire ces constatations en ma qualité de juge lors des concours en Suisse, en Allemagne et en Italie.
Il y a plus de séminaires spécialement conçus pour les exercices. Ce qui conduit parfois au Dogdance et parfois à un travail créatif pour le maître et son chien.
En résumé je constate un très bon développement du Dogdance, et je tiens à remercier chaleureusement les entraineurs, les artistes, les organisateurs ainsi que mes collègues du Comité du DDI.
Christine Szakacs, mai 2015

**4. Rapport de la trésorière / vérificateur/ quitus à accorder au Comité**

La trésorière Jana Lorenz indique que la trésorerie est correctement gérée.
La vérificatrice Judith Loy confirme ceci par écrit.
Jana Lorenz demande que le quitus soit accordé au Comité du DDI
*14 membres votent pour, le Comité s'abstient.*

**5. Point non inclus à l'ordre du jour**
Demande de Debra Bernard : Le point 16 devrait être traité entre les points 8 et 9.

*Cette demande est acceptée à l'unanimité*.

Demande : Toutes les demandes seront toujours traitées de manière appropriée
*18 voix pour*

**6. Election du Bureau et du Comité**

1. Président

Proposition : Christine Szakacs propose la réélection d'Axel Weber
Pendant le vote Axel Weber a quitté la salle.
*17 membres votent pour la réélection d'Axel Weber*
Claudia Moser remercie l'Association pour les bons résultats réalisés les 3 dernières années.
Axel Weber remercie les membres qui lui ont à nouveau accordé leur confiance

2. Vice-Président

Proposition : Axel Weber propose la réélection de Christine Szakacs
*17 membres votent pour la réélection de Christine Szakacs , 1 abstention*

Secrétaire

Carmen Mayer démissionne de son poste de secrétaire pour raisons professionnelles
Proposition: Reiner Birkmeyer (est absent, mais avait donné son accord)
*Reiner Birkmeyer est élu à l'unanimité*

Trésorier

Démission de Denise Nardelli.
Proposition: Jana Lorenz
*17 voix pour, 1 abstention*

Assesseur et responsable des juges

Proposition: Claudia Moser
*17 voix pour, 1 abstention*

Relations publiques

Matthias Beirer a démissionné il y a un mois de son poste.
Proposition: Carmen Schmid (est absente, mais avait donné son accord)
*18 voix pour*

Carnets de licence

Jana Lorenz reste à disposition le temps de lui trouver un(e) remplaçant(e).
Passation du poste prévu pour fin de l'année ou début de l'année prochaine
Proposition: Marianne Rentsch
*Elue à l'unanimité*

Listes des membres et logiciel de l'Association

Lier les listes des membres avec le logiciel Lexware de l'Association semble utile.
Proposition: Sandra Schneider et Manuela Galka
Petra Funk propose son aide à Sandra Schneider
*Sandra Schneider est élue à l'unanimité.*

Parrainages

Poste nouvellement créé
Nouveau partenaire: l'assurance « Uelzener » .
Pour le sponsor « Animonda » il faut remercier Horst Gehrke
Proposition pour ce nouveau poste: Horst Gehrke
*Elu à l'unanimité*

Représentants des juges

Les représentants de juges pourront effectuer la formation des juges.
Hongrie: Fruszi Wilhelm et Nora Karlyik (*18 voix pour*)
Italie: Jacky Beninini et Christine Szakács (*18 voix pour*)
Allemagne: Carmen Mayer pour seconder Claudia Moser (*18 voix pour*)
Autriche: En cours de discussion, mais personne ne s'étant présenté, il est demandé que le Comité puisse décider. (*17 voix pour, 1 abstention*)

Vérificateur
Proposition: Denise Nardelli et Judith Loy à titre de vérificateurs (*18 voix pour*)
Merci à Denise, Manuela et Mathias pour leur engagement.

Proposées et acceptées en tant que représentant de leur pays
Italie: Chiara Meccoli
Hongrie: Nora Karlyik

7. **Demande de Britta Kalff:**

L'inscription pour les concours ne devrait pas être ouverte plus de 8 à 10 semaines avant le concours.

*Raisons*:
De nombreux danseurs ne peuvent s'inscrire six mois à l'avance (ceci concerne actuellement Osnabrück, dont l'inscription au concours du mois de juillet a été ouverte le 12 janvier) toutefois 4 heures après la mise en ligne de l'inscription, le concours est complet. Les organisateurs soulignent qu'il est fastidieux de devoir sans cesse rectifier les listes. Je pense que ces problèmes pourraient être évités si l'on réduisait le délai d'inscriptions, celles-ci resteraient toujours aussi nombreuses.

Les points de discussion:
- Les organisateurs pourraient percevoir cela comme une forte contrainte, il faut garder à l'esprit l'aspect financier, (paiement d'avance)
- S'inscrire 7 mois à l'avance est difficilement planifiable pour certains compétiteurs
- Pour les débutants : il n'y a pas de places pour eux pour concourir, manque de relève
- le délai de 8-10 semaines est trop court , les délai d'inscriptions sont trop différents ; demande de standardiser les délais
- les inscriptions précoces amènent à se dire « je m'inscris et après on verra », ce qui est difficilement gérable pour les organisateurs
- Si l'organisateur est prêt à accepter les nombreuses modifications, il devra également les assumer
- Il y a toujours des changements, indépendamment des délais d'inscription
- Un Règlement pour les délais d'inscription ne serait pas le bienvenu
- Proposition: à noter dans le manuel d'organisation 3 mois environ avant le début des inscriptions, mais pas de règlement
- Idée: disposer de places pour les débutants/la relève.
- Note: à Munich, il restait des places en Fun classe
- Obligation dans la page d'accueil: Dates des inscriptions ?
- Différentes périodes d'inscription seraient nécessaires pour les Championnats ou équivalent

*18 voix contre, cette résolution n'a pas été acceptée*

**Nouvelles dispositions :**
Noter la date des inscriptions dans le manuel d'organisation environ 3 à 5 mois avant le début des inscriptions

Réserver des places de concours pour les débutants
Annoncer le concours le plus tôt possible en précisant la date des inscriptions ; cette date ne devrait plus être modifiée.
*Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité*

**8. Demande de Cornelia Demling:**

Admission des femelles en chaleur Kl. 3 au German Open.
Je demande que l'évolution de toutes les femelles en chaleur de la classe 3, aussi bien du Freestyle et que du HTM, soit programmée après le passage de ces 2 divisions.

Raison:
Actuellement les chiennes en chaleur évoluent en dernier dans leurs divisions respectives, aussi bien Freestyle 3 que HTM 3. Si lors d'un concours il y a des chiennes en chaleur, dans chacune de ces 2 divisions, un tirage au sort désignera la classe qui commencera en premier. Or la classe suivante sera handicapée car une chienne en chaleur aura déjà évolué sur la piste.

**Les points de discussion**
- le jugement est compliqué ; en fonction de la division il est difficile d'évaluer correctement la chienne en chaleur,
- German Open: au concours le plus important du pays, à OEC, etc. les chiennes en chaleur ont toutes évolué sur la piste le même jour après tous les autres chiens ; le lendemain tous les chiens ont dû évoluer sur cette même piste
- Extrêmement difficile pour les organisateurs : il faut respecter les pauses des juges, les temps imparti aux différentes classes, le nombre de juges
- Inconvénient: cela favorise la stérilisation.
- un autres point de vue, une autre idée: les chiennes en chaleur participent dans leur classe, mais avec des protections - ce qui peut être appris suffisamment à l'avance.
*0 votes pour, 17 contre, 1 abstention*

***Nouvelles dispositions* :**
Lors des concours significatifs comme le German Open, les qualifications diverses telles que pour la Crufts ….. les chiennes en chaleur devront porter des protections et évolueront à la fin de leur division
*13 voix pour, 2 contre, 3 abstentions*

D'autres discussions:
- Si on ne peut pas déterminer avec certitude que la chienne est en chaleur, peut-on interdire sa participation au concours ? - Note dans le manuel d'organisation – Ce Passage devra être mentionné p.19 "Participation des chiennes en chaleur"

**8.a (anciennement 16) demande de Christine Szakacs pour le Comité:**

1. toucher le chien :
Un toucher amical du chien, une interaction sympathique entre homme et chien après la fin de la chorégraphie est autorisé dans le ring.

**Les points de discussion**
- Explication de l'origine de ce point de retrait (valeur éducative), ce sujet est désormais superflu, autrefois un traitement uniforme était souhaité, les juges sont désormais suffisamment formés.
- L'interaction amicale peut également être visible pour le public
- comment apprécier le côté «amical»? - Idée: en fonction de la réaction du chien.

- Précision : une réaction négative du chien devra être sanctionnée
- Remarque sur la formation des juges : le langage traduit par les attitudes du chien devra y être inclus. Obligation pour les juges
- Idée: retrait de point pour "faute dans le ring" - dès que le chien a franchi le ring
- Comportement lors de l'entrainement et des Concours : il devrait être identique pour le chien, à la maison on félicite éventuellement physiquement
- Idée: revoir la formulation, cependant la manipulation du chien devrait être sanctionnée
- Le point "Toucher le chien est interdit à tout moment." – devrait être supprimé. Par contre « la manipulation du chien, ainsi que les chutes » .... ne sont pas autorisées.
- Article "comportement envers le chien" cette question doit être répertoriée.
- Il convient de définir ce qui est amical, avant / après et pendant l'évolution ?
*18 voix pour*

2. Porter le chien hors du ring
S'il est voté de manière positive pour le point 1, alors vote pour
Porter le chien hors du ring après avoir terminé la chorégraphie est autorisé
*14 voix pour, 0 contre, 4 abstentions*

**Les points de discussion**
- Porter le chien hors du ring n'est pas toujours ressenti de manière positive pour le chien, le rattachement au point 1 est nécessaire.

3. Toucher le chien avant le début de la chorégraphie
Un toucher amical du chien avant la chorégraphie est autorisé.
Même lorsque vous retirez la laisse - et la laisse d'agility – le toucher amical du chien avant le départ de la chorégraphie est autorisé dans le ring
Ce point est à reformuler de la manière suivante :
"Un contact amical ou une interaction amicale entre chien et homme, perçus positivement par le chien, est autorisé depuis l'entrée sur le ring jusqu'au démarrage de la chorégraphie. «
*18 voix pour*

***Disposition:***
"Toutes les dispositions contraires devront être supprimées du règlement."
*18 voix pour*

***Disposition:***
"L'ensemble des juges doit trouver une formulation claire et précise"
*18 voix pour*

***Disposition:***
"Ces dispositions pour le point 8.a (anciennement 16) sont applicables à partir du 01 Juin 2015"
*18 voix pour*

## 9. Demande de Jessica Rolfini:

Je demande une liste publique des membres DDI.

*Raison*:
Afin d'améliorer les contacts entre les membres de tous les pays, je demande que la liste des membres - avec des informations limitées telles que Nom, pays, adresse e-mail – puisse être consultée à la DDI. Cela simplifierait le contact et la communication pour les demandes lors d'événements internationaux, etc ..
Si personne d'autre ne se propose, je veux bien apporter mon aide pour la

réalisation d'une telle liste sur la base des données des membres actuels, par exemple sous la forme d'une liste xls ou un logiciel simple de l'Association.

**Les points de discussion**
- Confidentialité des données : un consentement doit être accordé
- A annoter sur le formulaire d'inscription

***Disposition***
Diffusion de la liste "en respectant les règles de protection des données nationales et avec le consentement des membres»
*18 voix pour*

**10. Demande 1 de Sandra Schneider:**

Quitter le ring

Disqualification uniquement lorsque le chien quitte la piste pendant la chorégraphie, se sert dans le jackpot ou exprime du stress

Raison:
Il est dommage qu'une équipe soit disqualifiée pour des faits mineurs, par exemple lorsque le steward ouvre trop tôt l'entrée ou la sortie du ring, le danseur donne la laisse au steward et le chien pose une patte sur la piste, etc. … Dans ces cas cela n'a rien à voir avec le Dogdance et la sanction est trop importante, de même il est toujours difficile pour les juges de prendre la décision sanctionnere ou non. Ceci met une pression inutile sur les équipes

**Les points de discussion**
- Le point dans le règlement qui précise «l'homme est responsable de son chien à tout moment " dit tout.
- Accord de principe, mais responsabilité de l'équipe : Le règlement est très clair à ce sujet et faire porter la responsabilité par le ring steward est déloyal.
- Proposition: disqualification de la danse, déduction de points avant / après , ceci est laissé à l'appréciation du juge («perte de contrôle»)
*0 votes en faveur, 18 contre*

**Reformulation de la demande:**

Une sortie du ring par le chien pendant la danse entraîne la disqualification, cependant une entrée ou une sortie du chien avant ou après la danse entraînera des déductions de points, dont le nombre restera à l'appréciation du juge. La récompense du chien dans le ring est toujours interdite dans les classes officielles.
*17 voix pour, 0 contre, 1 abstention*

**11. Demande 2 de Sandra Schneider:**

Modifier les longueurs de musique pour les seniors : Fun max 3'15 (comme la classe 2), en officiel : entre 2'00-3'15

Raison :
La plupart des seniors sont issus des classes 2 ou 3 et sont donc habitués à un temps de musique long. En outre, on pourrait mettre l'accent sur la fluidité

**Les points de discussion**
- Longueur de la musique, modifier en plus court pour les seniors

- La comparaison entre les grandes différences de durée de musique
- Temps de musique plus court : les seniors peuvent être ménagés, protection du chien
- L'expérience montre que les gens affectionnent un temps de musique long.
- La classe officielle n est pas obligatoire, on peut danser en FUN pour profiter d'un temps de musique plus long
- La réduction du temps de musique peut être considérée comme un nouveau défi.
- Proposition: longueur 2'30
- La limite d'âge est synonyme de « peut faire », pas de « doit faire »
- Note pour les chiens handicapés ; eux aussi aimeraient pouvoir danser plus longtemps
- Note: bonne performance ne signifie pas forcément beaucoup de technique.
- Compromis: longueur du temps de musique correspond à la classe 1

*17 voix contre, 1 membre absent*

***Disposition:***

"La durée dela musique des classes Seniors officielles et FUN peuvent se situer entre 1'30 et 2'30"

*16 voix pour, 1 abstention, 1 membre absent*

**12. Demande 3 de Sandra Schneider:**

Rétablissement du Jugement ouvert au public

Raison:

L'année dernière nous avions abandonné le jugement public au motif que nous n'étions pas très avancés dans cette discipline en Allemagne et que les juges étaient trop souvent agressés, contrairement à d'autres pays. Tous ceux qui ont suivi les Crufts ont probablement remarqué les commentaires désobligeants sur un juge! Ce n'est certainement pas un problème allemand, les juges étant protégés par le règlement (la décision du juge est irrévocable) et si, le jugement a été fait en son âme et conscience, le juge doit être capable de surmonter des commentaires désobligeants ! Chaque arbitre doit faire face à la critique et aux huées, aussi certains commentaires malveillants ne doivent pas affecter le juge ! Pour les participants il y a une plus grande transparence et ouvre plus de possibilités pour les entraînements.

**Les points de discussion**

- Comparer une chorégraphie d'un tournoi à l'autre, n'est possible qu'avec un jugement public. <-> Expériences contraires
- Attractivité de Cruft s : jugement public en « live »
- jugement public, mais juges anonymes
- la sensibilité des juges est variable
- Tendance: le jugement public est inéluctable, voir d'autres sports (par exemple, le patinage artistique)
- Le principe du jugement est démocratique, mais c'est la moyenne de tous juges qui est la plus significative
- Aspect des juges débutants
- L'analyse des points : les juges vont peut-être se désister
- Les erreurs lors de l'enregistrement (ordinateur ), seront visibles plus rapidement
- Décoder pour savoir qui a jugé quoi est dangereux, mais cela existait déjà
- Ce n'est pas facile pour les juges.
- Tendance du jugement public : les Juges auront tendance à juger moins durement , comme s'ils jugeaient en secret
- Protection des juges: l'admettre est une chose, y souscrire en est une autre

- Attention : Développement d'un stratagème pour savoir "Qui est qui?"
« Changement des juges »
- Tant que quelqu'un n'est pas d'accord, il ne devrait pas y avoir de changement
*7 voix pour, 7 contre et 4 abstentions*

Selon les statuts un nouveau vote est possible en cas d'égalité des voix.

*Vote Renouvelé:*
*9 voix pour, 7 contre et 2 abstentions*

**Le jugement public est réintroduit à partir de 2016.**

## 13. Demande 4 de Sandra Schneider:

Changer le Statut de vote en ligne d'ici 2016

Raison:
DDI est un club international, largement réparti entre la Suisse et l'Allemagne! Il est dommage que seuls 10% environ des membres décident du règlement ! Un forum doit être mis en place sur le site DDI afin de permettre le vote en ligne. La mise en œuvre technique et juridique doit être réalisée par une petite équipe! Johanna Schmid a proposé son aide pour la partie technique, mais il y a un manque au niveau de la programmation. J'ai fait une enquête juridique préliminaire mais j'ai besoin de soutien.

*Les points de discussion:*
- Sur le modèle du Parti Pirate **?????**
- L'aide juridique serait nécessaire
- Forum serait nécessaire. Délais de discussion et de vote
- Nécessité d'un numéro de membre ainsi que d'une identification
- Statuts pour MV 2016. Puis premier vote en ligne en 2017
- Un débat animé a une autre qualité que le vote par Internet n'apporte pas
- L'absence des membres est souvent synonyme de « ne pas pouvoir », et pas seulement de « ne pas vouloir »
- Problème : que les applications ne soient plus adaptées
- administration permanente et forum nécessaires
- Idée: pré-groupe devraient formuler les demandes, pour voter ensuite
- Vote consultatif: visible pendant MV
- Forum : marginalise les langues étrangères
- Formation d'un groupe de travail
- Rassemblement des membres depuis les pages d'un utilisateur : l'engagement serait souhaitable! On se déplace pour les concours, séminaires, etc. – alors pourquoi ne pas se rencontrer une fois par an pour l'assemblée générale . Merci également à ce conseil
- Nécessité d'un forum
- Formation d'un groupe qui rassemble les demandes.

Création d'un groupe de travail qui clarifie ce qui peut être fait pour l'assemblée générale 2016, car il faudrait auparavant faire une demande de changement des statuts.
Pour les propositions d'aide (principalement juridiques et informatiques), merci de prendre contact avec Sandra Schneider.

## 14. Demande 5 de Sandra Schneider:

Récompense avec des jouets!

Si aucune zone de jackpot ne peut être mise en place lors d'un concours, et que la sortie est trop éloignée pour le chien, il devrait être possible de jouer avec le chien après la danse et après avoir quitté le ring ! Or souvent, l'entrée et la sortie se font par le même passage, de sorte que le chien qui entre est très distrait par le jouet du chien qui sort ! Aussi, par courtoisie pour le candidat suivant, on hésite à récompenser de suite son propre chien ! Cela est d'autant plus compliqué pour les chiens qui sont plus attirés par le jouet que par le Jackpot!

*Les points de discussion:*
- Dans la catégorie officielle cela devrait être possible à la sortie de la piste
- Timing peut être problématique
- Peu importe que ce soit la nourriture ou le jouet, on n'arrive jamais à récompenser équitablement. Par exemple le chien qui aime la nourriture a un désavantage évident lors de son entrée sur la piste dans les classes officielles
- Ressources chiens agressifs: Titulaires seraient mis sous pression
- Chien devrait également être en mesure de comprendre que la récompense sera obtenue plus tard ; entraînements
- Problème: adoucir le terme «ne pas récompenser sur la piste".

*1 vote en faveur, 17 contre*

**15. Demande de Christine Szakacs pour le Comité :**

Egalité de points dans le classement officiel lors d'un concours.

En cas d'égalité de points entre 2 concurrents dans les classes officielles, la différence se fera en faveur du pointage le plus important dans le poste « Travail d'équipe »
Si aussi égalité dans le poste « travail d'équipe », se sera le pointage le plus important dans le poste "fluidité", puis "dynamique", puis "interprétation", qui sera décisif pour le classement
Cette décision est effective immédiatement, pour tous les concours à venir.
*17 pour, 1 membre absent*

**16 a été présentée comme 8.a**

**17. Demande**
2 participations par jour en classe officielle et 1 en FUN devraient être autorisées.
*16 voix contre, 1 pour, 1 membre absent*

**18. Divers**

a) Christine Szakacs

Point sur la collaboration future entre SKG et DDI en Suisse
Il pourrait être intéressant de coopérer avec l'organe directeur du pays concerné (par exemple pour le Championnat du Monde) - création d'une association "Gemeinschaft Dogdance Schweiz" - comme section distincte dans le SKG – les statuts de Dogdance International prévalent (ainsi que le Règlement.), pas de page d'accueil propre, plus tard peut-être une rubrique pour chaque pays sur la page d'accueil DDI.

*Objectif:*
Préserver l'indépendance de la DDI, utilisation des synergies pour Crufts, OEC, Coupe du Monde, etc. les fédérations nationales y ayant la préférence.
Il existe actuellement en Allemagne une bonne coopération entre VDH et DDI.

Cette avancée avec la Suisse pourrait être un modèle pour des coopérations futures.

b) Nouvelle page d'accueil
Groupe de travail « Site DDI » : Si vous êtes intéressé s'il vous plaît contacter Axel Weber.
Idées : pour une meilleure intégration des autres pays et rendre le site plus convivial

c) accroître l'attractivité de l'association
Idée : Faire profiter les membres des parrainages avec DDI
Idée : opportunités d'inscription précoce pour les membres,
Réductions sur le prix des séminaires pour les membres, réduction sur les frais d'inscription aux concours, un « concours gratuit » par an, etc ..
Idée: merchandising DDI (T-shirts, autocollants, porte-clés, etc.) - par exemple, Shop (Spreadshirt)
Jessi Rolfini s´en occupe

d) Le programme Lexware de l'Association
On recherche un Manager/Gestionnaire auto-responsable, en collaboration avec les utilisateurs du programme

e) les changements mineurs du Règlement
Proposition que Claudia Moser puisse, en tant que responsable des juges, prendre en charge les petits changements de formulations ne modifiant pas le fond du règlement

## 19. Clôture de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est close à 20 heures

Carmen Mayer, secrétaire de séance